



Rechute refuse apres une expertise

Par **lorkogwada**, le **19/12/2015** à **11:48**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnj ai eu un at le 24/09/11 post traumatique avec un taux ipp de 12% rnj ai fait une rechute le 12/12/13 qui a ete accepter par la caisse de secu ratp revirement le 4/12/14 le médecin refuse pour la raison le psy lui a pas repondu le psy est en arrêt travail mais son collègue a répondu elle est pas content de la réponse elle ma remis en arret aux lieux d être en at rnje passe un avis spécialiste qui refuse l accident travail et une expertise pareil qui va dans le sens de la caisse de secu de la ratprnje fais une contre expertise de mon cote aupres d un professeur a l hôpital saint Antoine qui sont spécialise dans le pathologie qui lui reconnai bien que mon arret travail est bien une rechute at rnj ai saisie le tass pourriez vous m dire comment ca va c passerrn**MERCI** [smile4]

Par **morobar**, le **19/12/2015** à **19:43**

Bonsoir,rnSi je comprends bien un premier recours a été exercé, et la CPAM a adressé au médecin traitant une proposition d'expertise avec un protocole, courrier auquel ce médecin traitant n'aurait pas répondu.rnA ma connaissance le TASS n'est pas compétent pour juger médicalement de la pathologie.